



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-15 : **TOURISME - PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SITE A MARINGUES**

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Dans le cadre du projet de création d'une véloroute le long de l'Allier impulsé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Bourgogne-Franche-Comté, porté localement par le Département du Puy-de-Dôme, le Département de l'Allier, Clermont-Auvergne-Métropole et Vichy Communauté, et co-financé par l'ensemble de ces acteurs et par les EPCI traversés, dont Plaine Limagne, il a été proposé par le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne, en partenariat avec Moulins-Communauté, la communauté de communes Entr'Allier-Besbre et Loire, et Nevers-Agglomération, de créer à intervalles réguliers, des maisons de services destinées à accueillir les cyclotouristes.

Ces maisons de services auront un triple rôle sur l'itinéraire des touristes :

- Le service à l'itinérance (toilettes, point d'eau, abri...)
- L'information touristique (présentation du patrimoine local, des boucles de découverte...)
- Une offre culturelle et sportive thématique (espace d'interprétation, exposition, espace muséal...)

Dès lors que ces 3 services sont rendus aux touristes, l'équipement peut être qualifié de Maison de Site. Il est prévu d'en positionner 1 tous les 20 à 30 kilomètres le long de la véloroute. Les sites présentés sont les suivants :

- Moulins (maison de site déjà construite)
- Varennes sur Allier
- Vichy
- Maringues-Joze (Bi-pôle)
- Pont-du-Château
- Pérignat sur Allier (Ecopôle)
- Authezat
- Issoire
- Brioude

Chacune des maisons de site devra développer une thématique (la batellerie à Pont-du-Château, la préservation des oiseaux de l'Allier à l'Ecopôle, le saumon à Brioude...). Pour Maringues, il est proposé de travailler sur l'artisanat d'art : cuir, coutellerie et pierre de Volvic.

Le projet de maison de site à Maringues est lié au projet de Joze car les 2 sites doivent former un bi-pôle cohérent, Joze proposant une offre de plein air plutôt orientée sur le sport et la restauration (guinguette), et Maringues proposant une offre culturelle et d'information touristique. Cette répartition nécessitera une rencontre de coordination avec la communauté de communes Entre-Dore et Allier et la commune de Joze pour définir précisément les contours de ce partage.

Plaine Limagne a mandaté un bureau d'étude chargé d'identifier un lieu et de proposer un programme pour la réalisation d'une maison de site. Le groupement porté par InExtenso a donc travaillé sur le sujet et a présenté son rapport d'étude au comité de pilotage qui s'est réuni le 13 décembre 2023.

Le site pour accueillir la maison de site est la « Boite à couleurs », ancienne tannerie située sur la rive droite de la Morge, route de Thiers. La maison de site proposerait les services de base aux vélotouristes (sanitaires, point d'eau et petite station de réparation), un point d'accueil touristique avec point de vente de produits locaux, et un espace d'interprétation présentant les métiers d'arts (expositions tournantes).

Le projet serait complété par l'aménagement des berges de la Morge, proposant un parcours découverte ouvert à toute heure et à toute saison. La Grande Tannerie serait également incluse dans le projet dans le cadre de visites guidées organisées en haute saison ou sur réservation. Un projet de passerelle sur la Morge a également été proposé pour éviter la cohabitation du pont des tanneurs, étroit et en surplomb.

Le projet est estimé à 820 000 euros hors taxes de travaux.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- de valider le principe de création d'une maison de site à Maringues ;
- de déclencher la phase optionnelle du marché attribué au groupement mené par InExtenso pour la production d'un programme et d'un avant-projet simplifié en vue de la création d'une maison de site à Maringues ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,

07 février



Le président,

Claude RAYNAUD

